

**CERCLE DE LA VOILE
DE NEUCHÂTEL**

Fondé en 1936

Cercle de la Voile de Neuchâtel
Route des Falaises 14
CH-2000 Neuchâtel

T +41 32 724 27 12
secretariat@cvn.ch
www.cvn.ch

Cercle de la Voile de Neuchâtel

Concept de protection pour les entraînements et activités de formation dès le 19 avril 2021 (à l'exception du mercredi soir)

Version : 1^{er} juin 2021

Auteur : Philippe Inversin



Champ d'application

Ce plan de protection s'applique uniquement aux entraînements et activités de formation organisés par le Cercle de la Voile de Neuchâtel.

Bases de référence

Le présent plan de protection s'appuie sur la réglementation et les documents officiels suivants :

- [Ordonnance du Conseil fédéral COVID 19](#), état au 26 mai 2021 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière;
- [Rapport explicatif concernant l'Ordonnance COVID19 situation particulière](#), version du 26 mai 2021 ;
- [Swiss Olympic, directives cadres pour le sport national](#), état au 31 mai 2021.

Responsabilité

Le plan de protection a été élaboré et validé par le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel.

Les personnes qui dispensent des entraînements et activités de formation organisés par le Cercle de la Voile de Neuchâtel veillent à son application.

Principes de base

Les principes suivants doivent être respectés lors des entraînements et activités de formation :

1. Pas de symptôme

Les personnes présentant des symptômes de maladie ne sont PAS autorisées à participer aux entraînements et activités de formation. Elles doivent rester à la maison, voire être isolées, et contacter leur médecin.

2. Garder ses distances

Par principe, une distance de 1,5 m doit être respectée entre les participant-e-s.

3. Porter le masque

Pour les participant-e-s dès 12 ans, le port du masque est obligatoire :

- À terre quand une distance de 1,5m ne peut être respectée ;
- Dans les vestiaires, sauf pour la douche ;

Dans la pratique de la voile sur des bateaux multiplaces le masque est obligatoire pour les personnes nées avant 2001 quand une distance de 1,5m ne peut être respectée entre les équipier-e-s. Dès un vent moyen de 12 nœuds, si sur évaluation du skipper la sécurité le nécessite, l'obligation du port du masque est suspendue.

4. Se laver soigneusement les mains

Les participant-e-s se lavent régulièrement les mains avec du savon, notamment avant le départ sur l'eau et au retour à terre. De la solution hydroalcoolique est à disposition aux endroits où un lavabo et du savon ne sont pas accessibles.

5. Établir des listes de présence

Une liste de présences est tenue pour chaque entraînement ou cours de formation. Les listes sont conservées pour les autorités sanitaires dans les 14 jours qui suivent l'activité. La responsabilité du suivi des documents incombe au chef de base en collaboration avec les moniteur-trice-s.

6. Taille des groupes

Le nombre de personnes par groupe n'excède pas 15 personnes. Pas plus de trois groupes sont convoqués simultanément.

7. Personnes responsables au sein du club

Si vous avez des questions, veuillez contacter directement :

Philippe Inversin, président : +41 79 535 27 16 ou president@cvn.ch

Charles Martinez, chef de base : +41 79 955 51 62 ou chefdebase@cvn.ch

Prescriptions spécifiques

Signalétique COVID-19

La signalétique officielle de l'OFSP est affichée aux endroits stratégiques (bureau, terrasse du club, vestiaires).

Vestiaires

Pour les personnes nées avant 2001, les prescriptions suivantes s'appliquent :

Le vestiaire « femmes » ne peut être utilisé que par une personne à la fois. Un accès aux toilettes (une personne à la fois) est autorisé en sus. Seule une personne à la fois peut se doucher.

Le vestiaire « hommes » ne peut être utilisé que par trois personnes à la fois (36 m²). Un accès aux toilettes (une personne à la fois) est autorisé en sus. En cas d'afflux pour l'utilisation des toilettes, un marquage au sol est apposé pour permettre le maintien d'une distance de 1,5m. Seules les deux douches des extrémités peuvent être utilisées.

Recommandation est faite d'arriver changé-e aux cours et d'éviter d'avoir recours aux vestiaires.

Briefings et préparation des bateaux

Les briefings ont lieu exclusivement à l'extérieur. Une distance minimum de 1,5m entre les personnes est obligatoire lors des briefings et lors de la préparation des bateaux. Si cette distance de sécurité ne peut être respectée, le masque est obligatoire pour les personnes dès 12 ans.

Bureau et secrétariat

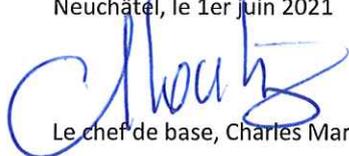
Les locaux sont réservés exclusivement aux collaborateurs et collaboratrices, ainsi qu'aux membres du comité et organisateurs des régates.

Parents et accompagnant-e-s

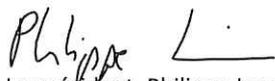
Les parents et accompagnant-e-s déposent les participant-e-s aux entraînements et activités de formation pour le début du cours et les reprennent en fin de cours. Il n'est pas possible d'assister aux entraînements ou activités de formation. Les parents qui attendent leurs enfants respectent les normes fédérales en vigueur sur l'espace public, actuellement pas de regroupement de plus de 50 personnes.

Neuchâtel, le 1er juin 2021

Le comité du Cercle de la Voile de Neuchâtel



Le chef de base, Charles Martinez



Le président, Philippe Inversin